



MAIRIE DE TRETEAU
1 PLACE DE LA MAIRIE
03220 TRETEAU

Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 26.03.2021
Ayant eu lieu à 19h30 à la salle polyvalente

Présents :

M. BONIN Gérard, Mme CHAPPAZ Aurélie, M. CHASSAGNE Jean-François, Mme CHAUVET Anne-Marie, M. DELIGEARD Arnaud, M. DESBOUIS Serge, M. GILLES Xavier, Mme LEBRE Amélia, M. MAIRE Pierre, M. MONNET Jérôme, M. PEJOUX Florent, Mme. PELLETIER Emeline, M. VIGNE Olivier

Pouvoir : Néant.

Absent : M. DEVILLARD Claude.

Excusée : Mme DEGIRAL Laurence

Secrétaire de séance : M. CHASSAGNE Jean-François

La séance du Conseil Municipal est ouverte à 19h35.

Approbation du procès-verbal du dernier compte rendu du Conseil Municipal

Monsieur le Maire ouvre la séance par la mise à approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 5 Février 2021. Aucune remarque n'ayant été faite par l'ensemble de l'assemblée délibérante, le procès-verbal est validé à l'unanimité des membres présents.

Plan d'épandage pour la lagune

Il convient de vidanger la station d'épuration qui se trouve vers l'étang. Suite à la demande de SUEZ, il convient de réaliser deux analyses de terre contrairement à ce qui avait été délibéré précédemment. Le coût supplémentaire pour le budget assainissement sera de 220 euros HT. Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de valider le projet.

Nombre de votants : 13 Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Chemin BEURRIER

Monsieur Le Maire expose la demande de Monsieur Vivien BEURRIER, qui veut acheter un morceau de chemin classé communal, mitoyen entre les communes de CINDRÉ et TRETEAU. Pour céder ce bien, la commune doit faire appel à un commissaire enquêteur. La somme à inscrire au budget pour permettre la réalisation de cette opération est de 300 euros TTC. Afin d'effectuer une opération blanche pour le budget, la commune doit inscrire la somme correspondante en recette dans le cadre de la vente du dit bien afin de couvrir la somme dévolue au recours au commissaire enquêteur. Il est proposé au Conseil de statuer sur ce montant.

Monsieur Pierre MAIRE fait remarquer qu'il est dommage pour la commune de se séparer de biens lui appartenant et que l'équipe municipale n'a pas été élue pour céder des terrains communaux. Il fait remarquer que d'autres administrés pourraient suivre cet exemple. Monsieur MAIRE précise qu'il n'a rien à titre personnel contre Monsieur BEURRIER et sa famille.

Monsieur Le Maire rappelle que le fond du projet est de pouvoir permettre à Monsieur BEURRIER de clôturer une partie de son terrain afin de permettre une mise en sécurité de sa propriété, vis-à-vis notamment de sa fille. Il est fait état que ce chemin ne présente pas d'intérêt stratégique particulier pour la commune (chemin de jonction avec une route, projet éventuel de chemin de randonnée, etc...) et que Monsieur BEURRIER en assure l'entretien.

Il est rappelé à l'ensemble du Conseil Municipal que la commune de CINDRÉ a déjà donné un avis positif à Monsieur BEURRIER.

Ces éléments entendus et après avoir écouté les divers avis émis par les membres présents, Monsieur le Maire fait procéder au vote du projet.

Le projet de cession du chemin est adopté par 12 voix contre 1 abstention.

Nombre de votants : 13 Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 1

Colis des aînés

La commission du CCAS propose de réaliser des colis pour Pâques à destination des aînés de la commune. Il est proposé un colis pour les personnes seules à 19.46€ (61 personnes) et un colis « couple » (31 couples) à 25.96€. Un colis individuel est également offert aux agents de la commune (9 agents). Il est demandé au Conseil de se prononcer sur le principe du projet et sur la somme à inscrire au budget primitif 2021 soit 2167 euros TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décidé d'approuver le projet et d'autoriser le Maire aux dépenses énoncées ci-dessus, qui seront inscrites au budget primitif de l'année 2021.

Nombre de votants : 13 Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Vote des subventions 2021

Afin de réaliser l'inscription des sommes des subventions au budget primitif de la commune au titre de l'année 2021, il est proposé au Conseil Municipal l'étude des versements ayant eu lieu en 2020 et de se prononcer sur les sommes pour cette année. Après échanges, il est proposé d'inscrire les sommes ci-dessous au budget primitif 2021 :

Tiers	Objet	Total TTC
CAISSE DES ECOLES DU RPI	SUBVENTION 2020	430
ACPG CATM	SUBVENTION 2021	50,00
AMICALE DES RETRAITES TRETEAU	SUBVENTION 2021	100,00
ASSOCIATION DES DONNEURS	SUBVENTION 2021	100,00
CHASSE	SUBVENTION 2021	100,00
ETOILE DE BESBRE	SUBVENTION 2021	100,00
IFI 03	SUBVENTION 2021	60,00
MFR SALIGNY SUR ROUDON	SUBVENTION 2021	150,00
PETANQUE TRETAEUTOISE	SUBVENTION 2021	100,00
SOUVENIR FRANCAIS	SUBVENTION 2021	50,00

Pour rappel, il conviendra pour l'année 2022 que chaque association fasse une demande de subvention par écrit à la Mairie, afin de respecter la réglementation en la matière, avant la fin du mois de Mars.

Il est proposé au Conseil de délibérer sur les montants à attribuer aux associations au titre de l'année 2021, pour inscription du budget primitif.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, décide, à l'unanimité des membres présents, de voter et inscrire au budget primitif 2021 les sommes présentées dans le tableau précédemment exposé.

Nombre de votants : 13 Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Approbation des conditions patrimoniales et financières pour acter le transfert des zones d'activité économique non aménagées concernées par le transfert obligatoire aux EPCI

L'intercommunalité a décidé de racheter une zone artisanale à Dompierre-sur-Besbre suite à l'aménagement de la RCEA afin de développer un nouveau pôle économique. Il est demandé au Conseil de se prononcer sur ce projet.

Après étude des documents de faisabilité transmis pour l'intercommunalité, il est fait rapport que le projet actuel n'est pas en l'état des choses suffisamment fiabilisé, notamment sur les projets d'installations éventuelles d'entreprises sur cette zone.

Après exposé de ces faits et débat entre les membres du Conseil Municipal, Monsieur Le Maire fait procéder au voter.

Le Conseil Municipal, par cinq voix contre, quatre abstentions et quatre voix pour, décide de s'opposer au transfert des zones d'activité économique non aménagées concernées par le transfert obligatoire aux EPCI.

Nombre de votants : 13 Pour : 4 Contre : 5 Abstention : 4

Approbation du plan de vente dans le cadre de la convention sociale 2021-2026 EVOLÉA

Afin de permettre à EVOLÉA de définir sa politique en matière de gestion de son parc de logements sociaux pour les années 2021 à 2026, il est demandé au Conseil de se prononcer sur le plan de gestion présenté par EVOLÉA.

Il est rappelé qu'EVOLÉA, organisme gestionnaire du parc de logements sociaux sur la commune, a pour projet de mettre à la vente neuf logements. Ces logements seront proposés en priorité à leurs occupants actuels.

Monsieur Le Maire rappelle que la commune de TRETÉAU n'est pas soumise aux obligations de la loi « Solidarité et Renouvellement Urbain » du fait de son positionnement géographique et son nombre d'habitants.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le plan de vente présenté précédemment.

Après l'exposé du Maire, après l'étude du projet transmis par EVOLÉA et après en avoir débattu, le Conseil Municipal, par sept voix contre, deux abstentions et quatre voix pour, décide de s'opposer au projet d'approbation du plan de vente dans le cadre de la convention sociale 2021-2026 d'EVOLÉA.

Nombre de votants : 13 Pour : 4 Contre : 7 Abstention : 2

Modification du tableau des effectifs

Suite au retour à temps plein de l'agent en charge de l'agence postale communale et de l'accueil de la Mairie, et afin de compléter les heures nécessaires à la bonne exécution du travail avec le Secrétaire de Mairie, il est proposé de fermer le poste d'adjoint technique qu'occupait l'agent cité en référence en complément de son poste à la Mairie et d'augmenter la quotité de temps de travail sur son poste administratif. Les modifications énoncées précédemment doivent donner lieu à la modification du tableau des effectifs. Cette question sera évoquée en commission du personnel le jeudi 1^{er} Avril 2021.

RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données)

Afin de se mettre en conformité avec la Loi sur la protection des données individuelles de tout à chacun, il convient de nommer un référent RGPD pour la commune. Il est proposé de nommer Monsieur Jean-François CHASSAGNE, 1^{er} Adjoint, qui a déjà effectué les formations d'usage, et de lui adjoindre Monsieur Pierre ANDRÉ, Secrétaire de Mairie, pour la partie administrative. Il est proposé au Conseil de se prononcer sur la nomination de ces personnes, qui seront ensuite déclarées comme référents de la commune sur le site de la CNIL.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de nommer Messieurs CHASSAGNE et ANDRÉ respectivement en qualité de référent titulaire et référent adjoint RGPD pour la Commune.

Nombre de votants : 13 Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Questions orales

Changement de correspondant la Montagne : Suite au départ de Madame DEVILLARD et après échange avec la Montagne, Madame Valérie LAGOUTTE est nommée correspondante pour la commune à compter du 22 Mars 2021.

Route de la Guette : il est envisagé de faire mettre cette route, référencée VC6, en interdiction de circulation dans les deux sens sauf riverains. Le projet doit être évoqué avec la Mairie de SAINT-GÉRAND-DE-VAUX afin de les prévenir de la pose de panneaux en amont de la voie dans le sens SAINT-GÉRAND-DE-VAUX / TRETEAU.

Chauffage local cantonnier : suite aux dernières factures d'électricité élevées pour le local des cantonniers, il est décidé la dépose des trois radiateurs existants et leur remplacement par un radiateur avec minuteur.

Plantations : Deux devis ont été demandés pour la réalisation de parterres de fleurs. L'entreprise retenue sera choisie prochainement.

Réunion SIVOM : Monsieur VIGNE informe le Conseil que le SIVOM a procédé au vote de ses budgets au titre de l'année 2021.

Écoles : Madame CHAPPAZ donne exposé de la dernière réunion de conseil d'école. Ont notamment été évoqués le maintien de la dérogation pour la semaine de quatre jours, le projet de petit jardin avec mise à disposition d'un terrain communal pour les enfants, l'annulation du loto, et la non fermeture de classe pour la rentrée de l'année prochaine.

Balançoire aire de jeux : il est prévu l'achat de l'assise d'une balançoire pour l'aire de jeux.

Administrés de COUTANT : Madame CHAUVET nous informe que des administrés de COUTANT lui ont demandé si l'éclairage public était éteint partout sur la commune. Il est rappelé que suite au nouveau contrat passé avec le SDE03, l'éclairage est désormais coupé sur l'ensemble de la commune de 22h30 à 6h00.

Collecteur de piles : il a été commandé et le SICTOM nous a informé de sa livraison prochaine.

Vente des pupitres de l'école : Monsieur CHASSAGNE informe le Conseil que nous avons reçu une offre de la part d'un particulier pour acheter les pupitres 20€ pièce contre 30€ prix de vente Mairie. Il est décidé de ne pas modifier le prix de vente et de ne pas donner suite à l'offre.

Réaménagement du dépôt communal : une commission espace vert sera convoquée pour évoquer ce sujet.

La prochaine séance de Conseil Municipal se tiendra à la salle polyvalente, le vendredi 9 Avril 2021 à 19h30.

L'ordre du jour étant épuisé et les membres n'ayant plus de questions, la séance de conseil municipal est levée à 22h26.

